

Rapport du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche au titre de l'année 2010.

I - Le contexte général

L'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche est organisé selon les modalités définies par un cadre juridique rénové en 2006 :

- Décret n°2006-1155 du 15 septembre 2006 portant dispositions statutaires relatives au corps des attachés du ministère de l'agriculture et de la pêche et fixant des modalités particulières d'accès au corps.
- Arrêté du 19 septembre 2006, modifié, relatif aux modalités d'organisation et à la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration du ministère de
- Arrêté du 20 mai 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture d'un l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche.

L'examen professionnel 2010 fait suite à deux sessions ayant précédemment eu lieu en 2007 (7 postes ouverts) et en 2009. Toutefois, la session 2009 couvrait deux concours parallèles (6 postes ouverts au titre de l'année 2008 et 6 postes ouverts au titre de l'année 2009).

Six postes d'attaché ont été ouverts en 2010.

L'examen professionnel comporte désormais depuis 2008, deux épreuves:

- Une épreuve écrite d'admissibilité de quatre heures (coefficient 3) portant sur l'étude d'un ou plusieurs cas concrets portant au choix du candidat sur l'un des cinq domaines suivants :
 - o Gestion des ressources humaines, formation et techniques du
 - o Gestion financière, marchés publics et contrôle de gestion,
 - o Développement agricole, développement rural et politique forestière,
 - o Recherche, enseignement et formation professionnelle dans le secteur agricole et rural, organisation et fonctionnement des établissements d'enseignement technique agricole et des établissements d'enseignement supérieur agronomique et
 - o Aides à l'agriculture et politique communautaire, organisation des marchés, production végétales et animales.

Le jury s'est fixé comme règle commune pour l'élaboration du sujet les éléments suivants :

- Chaque dossier doit comporter un nombre suffisant de documents, de nature diverse et présentant au total un volume de pages compris entre 40 et 50 pages maximum.
- Chaque sujet doit conduire le candidat à rédiger une note administrative (4 pages maximum) et un courrier (2 pages maximum).
- Le sujet doit amener le candidat à démontrer outre ses qualités rédactionnelles, sa capacité d'analyse, de synthèse voire sa capacité à proposer.

Une épreuve orale d'admission d'une durée de 30 minutes (coefficient 4) consiste en la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) à partir d'un exposé du candidat (dix minutes) et de l'entretien mené par le jury (20 minutes).

II - Le calendrier de l'examen professionnel 2010 (voir annexe).

L'examen professionnel s'est déroulé du 20 mai 2010 au 17 décembre 2010, soit sur près de sept mois.

III - L'analyse des données statistiques caractérisant les candidatures et les candidats reçus (voir annexe).

1/ S'agissant des données statistiques relatives aux candidats:

En 2010, 348 candidats se sont préinscrits à l'examen professionnel. Néanmoins, seulement 263 candidats ont pu être déclarés inscrits soit - 8,5% par rapport à 2008 et - 16,24 % par rapport à 2009. Par ailleurs 212 candidats étaient présents le jour de l'épreuve écrite soit 80% des effectifs inscrits. Il apparaît que la défection a été plus grande en 2010 qu'en 2008 et 2009 dans la mesure où sur ces deux exercices, environ 89% des candidats inscrits avaient composé à l'écrit. Enfin, on note en 2010 une déperdition de près de 40% du nombre de candidats entre le moment de leur préinscription et le moment de l'épreuve écrite. Les candidats sont essentiellement des candidates puisque les femmes représentent les trois quarts des personnes présentes à l'épreuve écrite. La moyenne d'âge se situe majoritairement entre 31 ans et 50 ans (77%).

L'âge moyen des candidats admis est de 41 ans.

Le niveau d'études de ces mêmes candidats va du BEP à la maîtrise.

2/ S'agissant du choix des domaines de l'épreuve écrite :

On observe comme aux précédentes sessions d'examen, que le domaine A « Gestion des ressources humaines, formation et techniques du management » attire toujours autant de candidats (51%), le domaine D « Recherche, enseignement et formation professionnelle dans le secteur agricole et rural, organisation et fonctionnement des établissements

d'enseignement technique agricole et des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire », quant à lui, semble le moins attractif.

De façon générale et partagée, le niveau des copies apparaît comme assez décevant voire parfois faible. Les candidats se sont contentés dans la plupart des cas de faire un catalogue, une énumération, un recopiage de toutes les informations qu'ils ont pu identifier dans les documents du dossier, et ont négligé la construction d'un plan dynamique et fonctionnel. Dès lors, les copies ont davantage ressemblé à un résumé sans s'inscrire dans le cadre des

Un certain nombre de copies a même révélé un style peu administratif s'apparentant en l'espèce à un mode d'expression plus proche du « texto » ou du « sms ».

La rédaction d'un courrier administratif est aussi apparue comme peu comprise, la pratique de ce type de document ne ressortissant manifestement pas du quotidien des agents qui ont concouru.

Dans ce contexte, la moyenne des notes selon le domaine choisi par le candidat varie de 8,04/20 à 9,66/20, la médiane allant quant à elle de 7/20 à 10/20.

Pour autant, la difficulté de l'épreuve écrite ne consistait pas à la nature des sujets posés dans chacun des domaines respectifs, les questions étant relativement simples. Il s'agissait d'être complet, structuré, suffisamment concis (esprit de synthèse, et d'analyse notamment) tout en démontrant une capacité à exercer des fonctions de cadre A dont les attendus sont repris par

Le jury note avec satisfaction toutefois que les candidats confirment un niveau en orthographe et en syntaxe qui démontre un socle de bases indispensables.

Le jury note que tous les candidats admissibles ont pu bénéficier d'une préparation à l'épreuve orale.

3/ S'agissant de l'épreuve orale :

17 candidats ont été déclarés admissibles.

Globalement les oraux se sont bien déroulés et ont permis assez naturellement de faire émerger les candidats qui se distinguaient et dont la posture en qualité de futur d'attaché ne faisait pas de doute.

Les notes attribuées ont varié de 9/20 à 16/20.

L'attribution d'une note en deçà de la moyenne traduit la volonté du jury de signifier aux candidats que le niveau pour accéder au corps des attachés n'est pas atteint. La moyenne se situe à 12,19 et la médiane à 12. Le dernier candidat admis a eu la note de 13/20.

Quatre domaines sur cinq sont représentés parmi les lauréats.

Le jury a fait le choix d'inscrire deux candidats sur la liste complémentaire dans l'hypothèse où des désistements seraient enregistrés et pour signifier également que le faible nombre de postes ouverts ne remettait pas en cause la qualité de certains candidats.

Deux candidats ont saisi le jury, le premier sur la note attribuée à sa copie, le second sur la note de sa prestation orale. Une réponse écrite a été donnée à chacun des intéressés.

Martine Laborde-Chiocchia

Présidente du jury.

<i>SESSION 2010</i>

ATTACHE D'ADMINISTRATION DU MAAP

EXAMEN PROFESSIONNEL

6 postes

Arrêté d'ouverture	: 20 mai 2010 (JO du 4 juin 2010)
Avis au JO	: 4 juin 2010
Note de service	: SG/SRH/SDDPRS/N2010-1114 du 1er juin 2010

OPERATIONS	DATES
Période des préinscriptions	: du 3 juin au 5 juillet 2010
Clôture des inscriptions	: 12 juillet 2010
Epreuve écrite	: 7 octobre 2010 (16 centres sur 27 ouverts)
Epreuve orale	: Du 13 au 17 décembre 2010 (D 076)
Dépôt du dossier RAEP pour les candidats admissibles	: 26 novembre 2010
Réunion du jury pour choix des sujets	: 16 juin 2010 à 14 h (D 483)

Atelier de correction des copies	: 15 novembre (D 076 + D 483) 16 novembre (C 068 M + D 076 AM + D 483) 17 novembre (D 076 + D 179) 18 novembre (D 076 + D 483 M + D 179 AM)
Réunion d'admissibilité	: 18 novembre 2010 (D 076)
Réunion d'admission	: 17 décembre 2010 (D 076)
Réunion Présidente – FORMCO- Cohérences	: 25 mai 2010 à 13 h 30 (Pièce C 154)
Atelier de préparation à l'élaboration des sujets et la grille de correction	: 8 juin 2010 à 10 h (salle D 076)
Atelier de préparation à l'étude des dossiers RAEP et à l'épreuve orale	: 9 décembre 2010 à 10 h (EPICEA)

ELEMENTS STATISTIQUES

I) Candidats inscrits et présents :

Candidats	Femmes	Hommes	Total
Préinscrits	259	89	348
Reçus	200	65	265
Rejets (dossiers incomplets)	2	0	2
Inscrits	198	65	263
Présents	160	52	212 (soit 81% de présence)

II) Répartition des copies par domaine :

Domaines	Inscrits	Présents	Répartition des présents
Domaine A	129	108	51,00 %
Domaine B	40	31	14,50 %
Domaine C	37	31*	14,50 %
Domaine D	28	19	9,00 %
Domaine E	29	23	11,00 %
TOTAL	263	212	---

- 1 copie avec signe distinctif

•

III) Répartition des candidats par structure d'affectation :

Affectation	Inscrits	Présents	Répartition des présents
Autres ministères	14	10	5,00 %
Etablissements publics	7	5	2,50 %
DRAAF	54	48	56,00 %
DDT	75	60	
DDCSPP/PP	20	14	
Enseignement supérieur agricole	15	13	18,00 %
LEGTA	21	17	
LPA	12	7	
Administration centrale	45	38	18,50 %
TOTAL	263	212	---

IV) Répartition des candidats par tranche d'âge:

Tranches d'âge	Inscrits	Présents	Répartition des présents
20 – 30 ans	6	5	2,50 %
31 – 40 ans	90	76	36,00 %
41 – 50 ans	107	87	41,00 %
51 – 60 ans	58	42	19,50 %
61 ans et plus	2	2	1,00 %
TOTAL	263	212	---

V) Répartition des candidats par niveau de diplômes:

Niveaux de diplômes	Inscrits	Présents	Répartition des présents
Diplôme non précisé	22	17	8,00 %
BEP / BC	16	10	5,00 %
BAC	85	68	32,50 %
BAC + 2	37	31	14,50 %
BAC + 3	35	28	13,00 %
BAC + 4	54	45	21,00 %
BAC + 5	14	13	6,00 %
TOTAL	263	212	---

VI) Répartition des candidats admissibles par sexe:

Sexes	Admissibles	Répartition
Femmes	12	72 %
Hommes	5	28 %
TOTAL	17	---

VII) Répartition des candidats admissibles par structure d'affectation :

Affectation	Admissibles	Répartition
DRAAF	4	23 %
DDT	6	35 %
DDCSPP/PP	2	12 %
Enseignement supérieur agricole	1	6 %
LEGTA	2	12 %
Administration centrale	2	12 %
TOTAL	17	---

VIII) Répartition des candidats admissibles par tranche d'âge:

Tranches d'âge	Admissibles	Répartition
20 – 30 ans	1	6 %
31 – 40 ans	7	41 %
41 – 50 ans	5	30 %
51 – 60 ans	4	23 %
TOTAL	17	---

IX) Répartition des candidats admissibles par niveau de diplômes:

Niveaux de diplômes	Admissibles	Répartition
Diplôme non précisé	1	6 %
BEP / BC	2	12 %
BAC	1	6 %
BAC + 2	2	12 %
BAC + 3	2	12 %
BAC + 4	7	40 %
BAC + 5	2	12 %
TOTAL	17	---

X) Répartition des candidats admis par sexe:

Sexes	Liste principale	Liste complémentaire
Femmes	4	1
Hommes	2	1
TOTAL	6	2

XI) Répartition des candidats admis par structure d'affectation :

Affectation	Liste principale	Liste complémentaire
DRAAF	1 F	1 H
DDT	2 F + 2 H	
DDCSPP/PP	1 F	
LEGTA	1 F	
TOTAL	6	2

XII) Répartition des candidats admis par tranche d'âge:

Tranches d'âge	Liste principale	Liste complémentaire
20 – 30 ans		1 H
31 – 40 ans	2 F + 1 H	
41 – 50 ans	2 F	
51 – 60 ans	1 H	1 F
TOTAL	6	2

XIII) Répartition des candidats admis par niveau de diplômes:

Niveaux de diplômes	Liste principale	Liste complémentaire
Diplôme non précisé	1 H	
BAC + 2	1 F	1 F
BAC + 3	1 F	
BAC + 4	2 F + 1 H	1 H
TOTAL	6	2

XIV) Bilan de l'admissibilité:

EPREUVE ECRITE (cf.3)					
Paramètres	Domaine A	Domaine B	Domaine C	Domaine D	Domaine E
Copies corrigées	108	30	31	19	23
Moyenne	8,78	9,08	8,87	9,66	8,04
Médiane	8,80	9,00	9,50	10,00	7,00
Ecart-type	2,32	3,15	2,96	2,80	3,00
Note mini	0,00	2,00	3,00	5,00	3,00
Note maxi	15,00	14,50	17,00	15,00	14,00

Seuil d'admissibilité (17 candidats) : 39,00.

XV) Bilan de l'admission:

EPREUVE ORALE (cf.4)	
Paramètres	Entretien
Candidats	17²
Moyenne	12,19
Médiane	12,00
Ecart-type	2,07
Note mini	9,00
Note maxi	16,00

Seuil d'admission sur liste principale (6 candidats) : 95,00.

Seuil d'admission sur liste complémentaire (2 candidats) : 93,50.